

SEANCE DU 10 JUIN 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le dix JUIN deux mille dix à dix-neuf heures quinze sous la présidence de Mr Patrick BOULIER, Maire.

Étaient présents :

Mme Danièle MARTIN, Mr René GUEUDIN, Mme Dominique DUTHU, Mme Marie-Christine GUERARD, Mme Sylvie HARLIN, Mme Isabelle QUEDRUE, Mr Guillaume ROUSSEAU, Mr Nicolas STEPHAN, Mr Lionel TOUTAIN

Absents excusés ayant donné procuration :

Mr Michel-Edouard DUBRULLE a donné procuration à Mme Danièle MARTIN
Mme Laurence BOURDEAU DE FONTENAY a donné procuration à Mr Patrick BOULIER
Mr Jean- Paul JOUEN a donné procuration à Mr René GUEUDIN
Mme Reine RADE a donné procuration à Mr Lionel TOUTAIN

Absent excusé :

Mr Jean-Michel BASQUE

Le procès verbal de la séance du 26 Mars 2010 est approuvé à l'unanimité.

I – SUBVENTIONS 2010 OCTROYEES AUX ASSOCIATIONS

La commune a du gérer cette année, l'attribution des subventions en tenant compte de la conjoncture économique actuelle.

La commission des finances a donc décidé de diminuer les subventions de 6 % par rapport à celles de 2009 et d'apporter une aide financière aux associations ayant fourni leur bilan 2009 et leur budget 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions maximums suivantes :

ADMR	94
AMIS DE L'EGLISE	200
ASSOCIATION CHARLES NICOLE	113
ASSOCIATION SPORTIVE VARENGEVILLAISE	7050
CAP D'AILLY	300
CAUE	117.98
CLIC	188
CLUB DE GYMNASTIQUE	940
CLUB DE PETANQUE	0
CLUB MARGUERITE ROLLE	658
COMITE D'ENTR'AIDE	564
COMITE DE JUMELAGE	564
COOPERATIVE SCOLAIRE	1410
CREAFIL XXX	554
CREATELIERS	564
DIVERS	5 825.02

ENFANCE INADAPTEE CHATEAU BLANC	207
ESPRIT D'HARMONIE	470
KERMESSE DES DEUX CLOCHERS	500
LA CLOSERIE DE LA MUSIQUE	705
OPAD	160
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	330
TENNIS CLUB	175
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	705
VARENGEVILLE FESTIV ASSOCIATION	376
VU D'ICI	0
DDEN	30
CICOGE	100
BECQUEREL	100
DIEP	1000

Le montant global des subventions attribuées aux associations de 24 000 € (divers compris : 5 825.02 €) correspond à l'inscription de 24 000 € article 6574 du Budget Primitif 2010.

Une subvention exceptionnelle de 1 000 € est accordée à DIEP dans le cadre du festival de la côte d'albâtre – les Impressionnistes

Le Conseil Municipal délibèrera ultérieurement pour l'association « Vu d'ici », celle-ci n'ayant pas déposé son bilan 2009 et budget 2010.

II – PERSONNEL COMMUNAL :

1. Contrat unique d'Insertion pour Mme Carole HAMEL

Vu la circulaire n° 2009-42 du 5 Novembre 2009 relative à l'entrée en vigueur du contrat unique d'insertion au 1^{er} janvier 2010.

- Considérant le besoin d'embaucher du personnel dans le secteur administratif de la Mairie ;
- Considérant la candidature de Mme Carole HAMEL, reconnue travailleur handicapé, taux d'incapacité 80 % ;
- Considérant qu'une convention individuelle doit être signée avec l'employeur et Pôle Emploi préalablement au contrat de travail ;
- Considérant que la convention individuelle ne peut excéder le terme du contrat de travail ;
- Considérant que ce contrat prend la forme d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi lorsqu'il s'agit d'un emploi dans le secteur non marchand ;
- Considérant que le contrat à durée déterminée, est de 6 mois minimum et qu'une aide de l'Etat à hauteur de 90 % du SMIC est octroyée à l'employeur sur une base de 20/35^{ème} ;
- Considérant que le contrat peut être prolongé dans la limite d'une durée de 24 mois ;
- Considérant que le contrat peut être prolongé au-delà de 24 mois, par avenants successifs d'un an, dans la limite d'une durée de 5 ans, notamment pour les personnes reconnues travailleurs handicapés ;

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance des conditions d'embauche, approuve le recrutement de Mme Carole HAMEL en qualité d'adjoint administratif à compter du 1^{er} Juillet 2010 à raison de 22.5/35^{ème} sur une valeur de rémunération basée sur le SMIC, pour une durée de 6 mois renouvelable si besoin, autorise le Maire :
 - à créer le poste d'adjoint administratif.
 - à signer la convention avec Pôle Emploi pour l'embauche de Mme Carole HAMEL sous forme de Contrat Unique d'Insertion.
 - à signer le contrat à durée déterminée avec Mme Carole HAMEL.

Mme QUEDRUE précise que Mme Carole HAMEL est accompagnée par le PLIE.

2. Contrat occasionnel Mr René NOEL

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir un agent d'entretien responsable de la surveillance des lieux publics et du parcours pédestre et culturel aboutissant sur la cabane du douanier et que ces fonctions relèvent du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe, cadre d'emploi de catégorie C.

En raison de la particularité du poste et des tâches à effectuer ainsi que de leur caractère non pérenne, il propose au Conseil Municipal de créer un poste non permanent à raison d'une durée hebdomadaire de travail égale à 10/35^{ème}.

Il propose également l'établissement d'un contrat à durée déterminée occasionnel de 3 mois, renouvelable une fois par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Article 1 :

Afin de pourvoir aux besoins du service public exprimés ci-dessus, il est créée un grade d'adjoint technique 2^{ème} classe doté d'une durée hebdomadaire de travail égale à 10/35^{ème} à compter du 15 Juin 2010 jusqu'au 15 Septembre 2010.

Article 2 :

S'agissant d'un recrutement sur un poste non permanent, le Conseil Municipal autorise le Maire à pourvoir au recrutement de ce poste par la voie contractuelle pour une durée de 3 mois renouvelable une fois par an en raison de la situation imprévue de la sécurité et d'actes de vandalisme commis dans lieux publics où il y a nécessité de prévention à compter du 15 juin 2010. L'indice de rémunération du poste est fixé à l'indice Brut 297, indice majoré 292.

Article 3 :

La dépense correspondante sera inscrite à l'article 6413 du Budget Primitif 2010.

3. Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et plus particulièrement l'article 88 ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 Septembre 1991 donnant compétence à l'assemblée pour déterminer dans cette limite, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables aux fonctionnaires de la collectivité ;

Vu les délibérations du 28 Septembre 2001, 7 Décembre 2007, 3 Juillet 2008 instituant le régime indemnitaire des agents titulaires et stagiaires de la commune.

Le Maire informe le Conseil Municipal que,

Le décret n° 2002-63 du 14 Janvier 2002 a institué une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) au profit de fonctionnaires de l'Etat appartenant à des corps pris en référence pour le régime indemnitaire de certains fonctionnaires territoriaux ;

L'arrêté ministériel du 26 Mai 2003 fixe le montant moyen de l'IFTS par catégorie. Ce montant est indexé sur la valeur du point de fonction publique.

Le taux moyen de l'IFTS est déterminé en appliquant au taux de base un coefficient multiplicateur fixé à l'assemblée entre 0 et 8.

Le montant de l'enveloppe budgétaire de l'IFTS calculé pour chaque grade correspond aux taux moyen retenu par la collectivité pour le grade multiplié par le nombre d'agents relevant de ce grade.

L'IFTS suivra le sort du traitement en cas de congés de maladie ordinaire. Ainsi lorsque la rémunération sera à demi-traitement, l'IFTS sera également proratisée.

L'attribution individuelle fera l'objet d'un arrêté et décidée par le Maire.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer l'IFTS au profit des membres des cadres d'emplois et grades mentionnés dans le tableau ci-dessous :

Catégorie	grade
3 ^{ème} catégorie (fonctionnaires de catégorie B au-delà de l'IB 380)	Rédacteur (au-delà de l'IB 380)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'adopter la proposition du Maire qui prend effet à compter du 1^{er} Juillet 2010.

III – INVESTISSEMENTS EN COURS

1. Voirie 2010

Les travaux de voirie : Chemin des Pérelles et Route de la Cayenne étant inscrits au Budget Primitif 2010, un avis d'appel à la concurrence a été lancé le 28 Mai 2010.

Les dossiers DGE sont réputés complets.

Pour le Département, l'estimation étant supérieure à 90 000 € HT le résultat du marché à procédure adaptée doit être fourni avant examen du dossier par la Direction des routes.

Une dérogation du Département a été accordée pour commencer les travaux avant l'obtention de l'arrêté de subvention.

Les travaux pourront commencer après les délais règlementaires du code des marchés publics.

2. Tondeuse autoportée

Après mise en concurrence, l'Ets HAUGUEL en partenariat avec le Garage du Poinçon de Varengueville a été retenu pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée neuve d'un montant TTC de 27 496.04 €.

L'ancienne tondeuse ISEKI est reprise pour un montant TTC de 4 500 €.

Cet investissement sera financé par un emprunt remboursable sur trois ans.

3. Installation de trois chaudières gaz à la Mairie

La commune a signé un contrat avec TOTALGAZ pour le branchement au réseau gaz des bâtiments : Poste, Mairie et Pouponnière

La chaudière de la Mairie sera remplacée par trois chaudières individuelles pour la Mairie et les logements de Mr FORTIN et Mr BERVILLE.

L'estimation pour la modification du chauffage existant afin de séparer le réseau de la Mairie des logements est de 29 596.51 € HT.

Le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DGE et du Département.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant que cette dépense est déjà programmée au Budget Primitif 2010 article 2313, autorise le Maire à :

- Lancer la procédure de mise en concurrence pour ce type de marché à procédure adaptée.
- Solliciter les subventions auprès de l'Etat et du Département
- Financer ces travaux par autofinancement
- Solliciter auprès du Département une dérogation pour commencer les travaux avant l'obtention de l'arrêté de subvention considérant que cette nouvelle installation engendrera une baisse considérable des charges de fonctionnement et plus particulièrement de consommation de fuel.

4. Logiciel Etat Civil

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable pour le bon fonctionnement du secrétariat d'acheter un logiciel Etat Civil.

Le prestataire de la commune, BERGER-LEVRAULT propose une offre de 1 305 € HT, soit 1 560.78 € TTC, comprenant l'installation du logiciel sur les deux postes en réseau et la mise en service.

Cette acquisition sera inscrite en section investissement du Budget Primitif 2010 article 205.

5. Installation de démodulateurs à l'ancienne mairie

Les cinq locataires de l'Ancienne Mairie ont signalé à plusieurs reprises en Mairie leurs difficultés à capter les chaînes de télévision.

Considérant qu'il est stipulé dans les baux de locations que: « *Le bailleur est tenu de délivrer au locataire le logement en bon état d'usage et de réparation et les équipements accessoires de ce logement en bon état de fonctionnement* »

Considérant que la réception sur antenne terrestre semblait aléatoire, l'installation de démodulateurs dans chaque appartement a dû être faite rapidement afin de permettre à chaque locataire de recevoir la TNT ou le satellite.

Deux devis ont été demandés.

Celui d'ELECTRICITE CAUCHOISE a été retenu pour un montant HT de 725 €, soit 867.10 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision du Maire.

Cette opération sera inscrite en section investissement au Budget Primitif 2010 article 2313

6. Lave vaisselle pour la salle polyvalente

Un lave-vaisselle a dû être commandé en urgence pour faire face aux différentes manifestations.

Deux devis ont été demandés. Celui de SODIFROID a répondu correctement à notre demande, en nous présentant un lave-vaisselle industriel équipé de 2 paniers à assiettes, 2 paniers à verres et 1 panier universel + 1 godet, avec livraison sous 48 heures.

Prix : 3 156.00€ TTC

L'acquisition du lave-vaisselle sera inscrite à l'article 2188 du Budget Primitif 2010.

D'autres devis ont été demandés pour l'achat d'un lave-verres pour les vins d'honneur organisés à la Mairie. Une délibération ultérieure sera prise pour cette acquisition.

7. Fauteuils – salle des mariages

Nous avons reçu un représentant du Groupe LANEF pour choisir six fauteuils pour la salle des mariages.

Devant un grand nombre de style de chaises et de fauteuils, un style de fauteuil classique, épuré et élégant a été choisi.

Un tissu uni bleu marine et une boiserie argentée ont été retenus.

Une nappe sera achetée afin de créer une harmonie dans la salle de la mairie lors des mariages.

Le prix unitaire de ce style de fauteuil est de 396.34 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à :

- Inscrire la dépense en section d'investissement au Budget Primitif 2010 article 2188
- Passer commande auprès du Groupe LANEF pour six fauteuils pour la salle des mariages d'une valeur global TTC de : 2 844.14 €

8. Amélioration de l'éclairage du stade municipal

Le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation faite pour la fourniture et la pose de quatre projecteurs sur le stade et l'enlèvement des projecteurs vétustes.

Le montant HT est de 22 372 €, soit 26 756.91 €TTC.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'aucune subvention n'est attribuée par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et le Département, pour ce type d'investissement.

Considérant qu'une somme de 12 000 € a été inscrite à l'article 2315, lors du vote du Budget Primitif 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à :

- Inscrire la somme de 10 372 € en complément, au Budget Primitif 2010 article 2315
- Autofinancer l'opération
- Effectuer les démarches nécessaires pour solliciter une subvention auprès d'autres organismes

9. VMC Sanitaires Groupe Scolaire

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une VMC doit être installée aux sanitaires du Groupe Scolaire.

La proposition de Mr Jean-Marie FOURNIER est de 437.74 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à :

- inscrire la dépense au Budget Primitif 2010 article 2313
- passer la commande auprès de Mr FOURNIER conformément au devis

En ce qui concerne l'école, le Maire précise qu'il est prévu de repeindre deux classes.

10. Construction de la cabane du douanier et réalisation d'un parcours pédestre et culturel dans le cadre du Festival Normandie Impressionniste

Dans le cadre du Festival Normandie Impressionniste, le projet de la commune « sur les traces de la cabane du douanier peinte par Claude Monet » a été retenu par l'Association.

Le Maire propose au Conseil Municipal que soit inscrit en section investissement du Budget Primitif 2010, l'ensemble des dépenses relatives à :

- la construction de la cabane (article 2313)
- la réalisation du parcours pédestre et culturel (article 2315)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à :

- Inscrire l'ensemble des dépenses relatives à la construction de la cabane du douanier et à la réalisation du parcours pédestre et culturel en section d'investissement du Budget Primitif 2010 article 2313 et 2315

11. Décision modificative n° 1

Vu la délibération du 26 Mars 2010 approuvant le Budget Primitif 2010

Considérant que certains crédits n'ont pas été votés ou ne sont pas suffisants au Budget Primitif 2010.

Il convient de faire la décision modificative suivante, acceptée à l'unanimité, par le Conseil Municipal :

Diminution de crédits ouverts :
Article 2313 : 14 559 €

Augmentation de crédits ouverts :
Article 205 : 1 561 € (logiciel état civil)
Article 21571 : 6 997 € tondeuse)
Article 2188 : 6 001 € (lave vaisselle et fauteuils)

Augmentation de crédits ouverts :
024 : 4 500 € (produit de la vente de l'ancien tracteur tondeuse)

IV – SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE LA REGION D'OFFRANVILLE :

1. 25^{ème} tranche éclairage public

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'avant projet de la 25^{ème} tranche d'éclairage public proposé par le Syndicat d'Electrification d'OFFRANVILLE concernant les travaux Chemin Courtel et Descente du Petit Ailly.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Accepte à l'unanimité, l'avant projet concernant la commune de VARENDEVILLE SUR MER pour la 25^{ème} tranche d'éclairage public pour un montant de travaux de 15 225.08 € TTC pour le Chemin Courtel et 26 802.36 € TTC pour la Descente du Petit Ailly avec une participation

de la commune de 6 370 € HT et de 2 495.08 € (au titre de la TVA) pour le Chemin Courtel et de 11 200 € HT et de 4 392.36 € (au titre de la TVA) pour la Descente du Petit Ailly.

- Décide que la participation de la commune sera prélevée par contributions directes.
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

V – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES BASSINS VERSANTS SAÂNE VIENNE ET SCIE

Vu la délibération du 14 Avril 2010 du Syndicat Intercommunal des Bassins Versants Saône Vienne et Scie acceptant la fiscalisation pour l'année 2010.

Considérant que la commune de VARENCEVILLE SUR MER adhère au Syndicat Intercommunal des Bassins Versants Saône Vienne et Scie et que le montant de la participation pour l'exercice 2010 a été fixé à 6 016.81 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, opte pour la fiscalisation de la participation 2010 de 6 016.81 €.

VI – REGIE COMMUNALE

1. Modification de la régie communale

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 Septembre 1998 créant la régie pour les photocopies, et versements divers.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 Octobre 2007 modifiant la précédente en y inscrivant le versement des recettes de la vente de sacs pour déchets verts.

Considérant qu'il y a lieu de modifier les termes de la précédente délibération en y ajoutant le versement des recettes provenant de la vente de tous produits lors d'animations culturelles, sportives ou éducatives.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la modification de la précédente délibération et autorise le Maire à encaisser les produits provenant de la vente de tous produits lors d'animations culturelles, sportives ou éducatives.

2. Tarifs photocopies et fax

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les administrés peuvent faire des photocopies en Mairie et que la recette est encaissée par le biais de la régie communale.

Le tarif par photocopie est actuellement de 0.23 € pour le format A4

Le Maire propose au Conseil Municipal de réviser ce tarif et de fixer un tarif pour les formats A3, les copies couleurs et les fax, à compter du 1^{er} Juillet 2010 :

Prestation	Tarif
Photocopie format A4 noir/blanc	0.30 €
Photocopie format A4 couleur	0.80 €
Photocopie format A3 noir/blanc	0.60 €
Photocopie format A3 couleur	1.50 €
Fax	0.50 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de tarifs faite par le Maire, pour les photocopies et les fax.

VII – TOTALGAZ :

Redevance pour occupation du domaine public

Vu la délibération du 22 Octobre 2009 autorisant le Maire à signer une convention entre la commune et TOTALGAZ afin de permettre l'enfouissement d'une cuve sur un terrain communal situé près du stade municipal.

Considérant que la commune peut percevoir de TOTALGAZ une redevance pour occupation du domaine public.

Considérant que cette redevance ne peut excéder 500 € par an.

Le Maire propose au Conseil Municipal de demander à TOTALGAZ le versement d'une redevance annuelle d'un montant de 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le montant annuel de la redevance de 500 €.

Cette redevance sera inscrite au Budget Primitif 2010 article 70388.

Affaires diverses

1. Normandie Impressionniste

Mmes MARTIN, et GUERARD présentent le programme Normandie Impressionniste concernant Varengeville :

- Concert le samedi 19 Juin à l'Eglise Saint Valéry.
- Journée des peintres amateurs le dimanche 20 Juin et inauguration de la cabane du Douanier, suivi d'un déjeuner sur l'herbe dans le potager du presbytère de Varengeville.
- Exposition des œuvres réalisées par les peintres amateurs et les enfants du Groupe Scolaire Jean Lecanuet du 27 Juin au 11 Juillet à la mairie.
- Parcours pédestre du 20 Juin au 19 Septembre sur le GR 21.
- Créations lumière, espace, vidéo présentés du 10 Juillet au 19 Septembre au Manoir d'Ango par DIEP Festival de la côte d'Albâtre.
- Bal électro bucolique le vendredi 9 Juillet au Bois des Moutiers
- Concert le samedi 10 Juillet au Bois des Moutiers

Le Maire remercie la commune d'Hautot sur mer pour le prêt de la nacelle permettant ainsi la fixation des kakémonos.

Le Maire remercie également toutes les personnes qui se sont impliquées dans la construction de la cabane : les agents communaux, l'architecte ainsi que les élus et bénévoles.

Deux classes de l'école BROGLIE vont venir voir la cabane et peindre sur la plage.

Dans le cadre du festival, un concours vidéo a été proposé. Un jeune journaliste, Félix BOLLEZ a remporté le 1^{er} prix. La vidéo sera bientôt disponible.

2. Fonds Michel CIRY

Un fonds de dotation Michel CIRY a été créé par Mr et Mme VALTZ et Mr Michel CIRY.

La commune est représentée par le Maire.

Les statuts ont été signés le 16 Mars 2010.

L'ensemble des œuvres de Mr CIRY restera à Varengeville.

Un musée réservé exclusivement à la présentation de l'ensemble des œuvres (huiles, aquarelles, gravures, et dessins) sera créé. Un permis de construire sera déposé prochainement en mairie.

3. Arrêté municipal : déchets ménagers et assimilés – déchets verts

Certains administrés ne respectent pas les jours de collecte des ordures ménagères et de déchets verts.

Un arrêté municipal a dû être pris le 6 Mai 2010. Celui-ci sera transmis à la Brigade de Gendarmerie d'OFFRANVILLE pour application si nécessaire.

4. Démolition de la maison « Bois Dormant »

Les travaux de démolition effectués par l'entreprise OUINE TP ont commencé semaine 20 (mi mai)

Tout sera déblayé fin de semaine. Il restera l'engazonnement et la clôture à poser.

Nous sommes satisfaits de la prestation de OUINE TP.

5. Convention d'adhésion aux services du Conseiller en Energie Partagé

Conformément à la délibération du 26 mars 2010 le Maire a signé la convention d'adhésion aux services du conseiller en énergie partagé avec le Département de Seine-Maritime

Mr Lionel TOUTAIN a été désigné « responsable énergie ». Il sera l'interlocuteur du conseiller pour le suivi d'exécution de la convention

Mr LECOUTEY, conseiller départemental de l'énergie interviendra en Octobre 2010.

Le Maire précise que l'Agglomération Dieppoise, dans le cadre de l'agenda 21 a créé un plan thermographique sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Dans chaque commune, un atlas avec cadastre énergétique pourra être consulté par les habitants qui pourront repérer d'éventuelles déperditions énergétiques sur leur habitation.

6. Panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération

Deux panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération D123 (Route du Manoir) et D27 (route de Longueil) ont été commandés.

L'entreprise SIGNAUX GIROD a été retenue avec demande de poteaux et arrière des panneaux peints en vert.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la livraison des numéros pour les habitations.
La distribution aura lieu en Mairie entre Septembre et Octobre.

7. Modification de nomination de rue

La Route départementale 75 porte actuellement deux noms :

- Route de Dieppe (de la limite de commune avec HAUTOT jusqu'au garage du Poinçon)
- Route de Sainte Marguerite (à partir du garage du Poinçon jusqu'à limite de commune avec Sainte Marguerite)

Considérant que la numérotation des maisons va avoir lieu très prochainement, il convient d'attribuer un seul nom à la route départementale 75 : Route de Dieppe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la dénomination de la départementale 75 « Route de Dieppe » dans son intégralité.

8. Circulation estivale Route de l'Eglise

La circulation Route de l'Eglise est très difficile en période estivale voir même dès le week-end de Pâques.

Le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir sur un itinéraire qui faciliterait la circulation dans cette route étroite.

Cette proposition sera présentée à la DDI d'ENVERMEU qui se rendra sur place pour voir si cet itinéraire respecte les règles de sécurité.

9. Départ de l'Abbé CLAIRE

Le Maire donne lecture du courrier reçu de l'Abbé Emile PAILLETTE vicaire épiscopal à Neufchâtel en Bray concernant le départ en retraite fin juin de l'Abbé CLAIRE.

Il n'y aura pas de prêtre avant 1 an.

10. AXA Assurances

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un chèque de 103.86 € de la part d'AXA ASSURANCES.

Cette remise est due à une baisse de tarif du véhicule IVECO.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à encaisser cette somme sur l'article 758 du Budget Primitif 2010.

11. Point sur le marché Approche Environnementale de l'Urbanisme (lotissement de Vastérial et Hameau des Pâtis Doux)

Un avis public à concurrence a été lancé le 6 Mai 2010 sur les Informations Dieppoises, le Paris Normandie et le site ADM 76 pour le marché « Consultation de bureaux d'études avec mise en œuvre d'une méthodologie d'Approche Environnementale de l'Urbanisme ».

24 candidats ont demandé le cahier des charges. La date limite de dépôt des offres a été fixée au 15 juin prochain.

12. Impasse Marguerite Rolle

Nous avons reçu les accords de principe des propriétaires, pour l'acquisition amiable de la sente, sauf celui des 6 enfants ABLY.

La mairie va contacter le géomètre pour la réalisation du relevé et la rédaction des actes.

13. Projet Villavenir

Le projet de construction Villavenir est en cours de négociation

14. Licence IV – Mme Béatrice BERTIN

Le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'une licence IV et que celle-ci est louée à Mme Béatrice BERTIN- MURAT depuis le 10 Avril 2009, pour un loyer mensuel de 50 €.

Conformément à la délibération du 20 Février 2009, la commune décide de renouveler la location de cette licence pour un an à compter du 10 Avril 2010.

Le loyer est révisé à 60 € par mois à compter du 1^{er} Mai 2010 dans l'attente du bilan comptable 2009.

15. Appellation du Stade « Jean BUREL »

Mr Jean BUREL a été footballeur à Varengeville et Président de l'ASV pendant de nombreuses années. Il était normal et évident d'honorer sa mémoire en nommant le stade municipal « Jean BUREL ».

Une cérémonie inaugurale aura lieu très prochainement.

16. Fête de la musique du samedi 5 Juin

Mr BOULIER remercie Nicolas STEPHAN, Guillaume ROUSSEAU, Jean-Michel BASQUE et Dominique DUTHU pour leur implication dans la soirée du 5 juin.

Cette journée a été remarquablement organisée. Tout d'abord, le groupe de rock SENGGA nous a tous impressionné, ainsi que la formation de jazz Puzzle Moon venue tout droit de HERSTMONCEUX.

L'implication et le volontarisme des adolescents pour le service du repas, le soir nous a tous épaté.

Le Maire associe également à cette réussite, la participation de M BOIVIN, BUREL, et de Mr et Mme ALEXIEFF.

Mr STEHAN regrette seulement qu'il n'y ait pas eu plus de monde l'après midi sur le stade, pour écouter la prestation du groupe de rock SENGGA.